COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

ASAC-FAPES OR 2026 G

ISIN : FRIP00002ZO5

PRODUIT POUVANT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE ET PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE[1] ET À L'ÉCHÉANCE.

- Titre de créance présentant des caractéristiques complexes ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.
- Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « indice ».

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE[2]

12 ans et 9 jours (soit 48 trimestres et 9 jours - hors cas de remboursement automatique anticipé).

ÉLIGIBILITÉ

Compte-titres et contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation ou de retraite (PERin).

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION

Du 16/10/2026 au 15/01/2027. La commercialisation des titres peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

- Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse suivante : DIC.
- Pour plus d'informations concernant les produits structurés, il est possible de consulter à titre informatif le site : AFPDB.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

[1]L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'échéance. Les Titres sont émis par Morgan Stanley & Co. International PLC. L'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

[2]Depuis la Date d'observation initiale (le 15/01/2027) jusqu'à la Date d'échéance (le 24/01/2039).

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

ASAC-FAPES OR 2026 G est un produit pouvant être difficile à comprendre et présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'échéance. **La valeur de remboursement (observée à chaque Date d'observation de remboursement anticipé et à la Date d'observation finale) est conditionnée à l'évolution de l'Indice MSCI Transatlantic Gold Miners Top 20 Equal Weighed Select 50 Pts DIV EUR Index, nommé ci-après « l'Indice ».**

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE INITIAL

Le Niveau de Référence de l'Indice correspond au niveau de clôture de l'Indice à la Date d'observation initiale le 15/01/2027.

Dans l'ensemble de cette brochure, le terme « Capital » et « Capital Initial » désigne la valeur nominale de ASAC-FAPES OR 2026 G, soit 1 000 EUR, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais de commissions et de fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux).

Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% et nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux et sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 EUR le 15/01/2027 et une détention jusqu'à la date d'échéance effective.

PRÉSENTATION

FONCTIONNEMENT DU PRODUIT EN COURS DE VIE

Du trimestre 4 à 47, à l'une des Dates d'observation de remboursement anticipé :

- Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial, le Capital Initial sera remboursé par anticipation et un gain de 3,125% par trimestre écoulé sera versé depuis le 15/01/2027.

FONCTIONNEMENT DU PRODUIT À L'ISSUE DES 48 TRIMESTRES

À l'issue des 48 trimestres, en Date d'observation finale (et en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé) :

- Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur recevra son Capital Initial et un gain de 150% sera versé au titre des 48 trimestres écoulés (48 x 3,125%).
- Si l'Indice clôture à un niveau inférieur à 83% mais supérieur ou égal à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur recevra son Capital Initial sans gain.
- Si l'Indice clôture à un niveau inférieur à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur recevra son Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice (perte en capital).

Afin de bénéficier de cet objectif de paiement des gains et/ou de remboursement de son Capital Initial dans certaines conditions, l'investisseur accepte de plafonner ses gains et de ne pas percevoir la performance positive de l'Indice.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Si à l'une des Dates d'observation de remboursement anticipé, du trimestre 4 à 47, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial, **le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé** et l'investisseur reçoit le Capital Initial par anticipation plus un gain de 3,125% par trimestre écoulé depuis le 15/01/2027.
- Si en Date d'observation finale, en l'absence de remboursement automatique anticipé, **l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial,** l'investisseur reçoit en Date d'échéance, le Capital Initial plus un gain de 150% au titre des 48 trimestres écoulés (48 x 3,125%).
- Si en Date d'observation finale, en l'absence de remboursement automatique anticipé, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 83% mais supérieur ou égal à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit, en Date d'échéance, le Capital Initial.

INCONVÉNIENTS

- Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'échéance. **La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi.** Dans un scénario défavorable, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital initialement investi.**
- Le rendement du produit à la Date d'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 83% et 50% à la Date d'observation finale. **En effet, si l'Indice clôture à un niveau inférieur à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur subira une perte en Capital pouvant être partielle ou totale.**
- Le rendement du produit est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial en Date d'observation de remboursement anticipé. **En effet, si l'Indice subit une baisse par rapport au seuil de 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne recevra pas le Capital Initial par anticipation plus un gain de 3,125% par trimestre écoulé depuis le 15/01/2027.**
- **En cas de revente du produit avant la Date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 trimestres et 9 jours à 48 trimestres et 9 jours, en fonction de l'évolution de l'Indice.**
- **L'investisseur ne bénéficiera pas de toute la hausse de l'Indice et les gains du produit ASAC-FAPES OR 2026 G seront plafonnés au paiement éventuel du gain de 3,125% par trimestre écoulé depuis le 15/01/2027** (soit un TRA net[1] maximum de 11,06%).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit et sur la valeur de remboursement).
- L'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs. Si les dividendes bruts distribués par les actions sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera diminuée (respectivement augmentée), par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

[1]Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

DÉTAILS DES MÉCANISMES

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE INITIAL

Le Niveau de Référence de l'Indice correspond au niveau de clôture de l'Indice à la Date d'observation initiale le 15/01/2027.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Du trimestre 4 à 47, en Dates d'observation de remboursement anticipé si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et l'investisseur reçoit[1] en Date de paiement de remboursement anticipé concernée :

Le Capital Initial
+
Un gain de 3,125% par trimestre écoulé depuis la Date d'observation initiale (le 15/01/2027)

(Taux de Rendement Annuel Net[2] maximum de 11,06%)

Sinon, si l'Indice clôture à un niveau inférieur à 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

[1]Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.
[2]Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

DÉTAILS DES MÉCANISMES

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ISSUE DES 48 TRIMESTRES

À l'issue des 48 trimestres, en Date d'observation finale, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice par rapport à son Niveau de Référence Initial.

Cas Défavorable : Si l'Indice clôture à un niveau inférieur à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit[1] en Date d'échéance :

Le Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en Capital pouvant être partielle ou totale à l'échéance

(Taux de Rendement Annuel Net[2] strictement inférieur à -6,54%)

Cas Médian : Si l'Indice clôture à un niveau inférieur à 83% mais supérieur ou égal à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit[1] en Date d'échéance :

Le capital initial

(Taux de Rendement Annuel Net[2] de -1%)

Cas Favorable : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit[1] en Date d'échéance :

Le Capital Initial

+

Un gain de 3,125% par trimestre écoulé depuis la Date d'observation initiale (le 15/01/2027)
(soit 48 trimestres x 3,125% = 150%)

(Taux de Rendement Annuel Net[2] de 6,83%)

[1]Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.
[2]Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**

- Seuil de perte en Capital à l'échéance (50% du Niveau de Référence Initial de l'Indice)
- Barrière de remboursement anticipé du trimestre 4 à 47 (83% du Niveau de Référence Initial)
- Évolution de l'Indice
- Valeur de remboursement du produit
- Barrière de versement des gains à l'échéance (83% du Niveau de Référence Initial de l'Indice)

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Marché baissier à long terme

- Du trimestre 4 à 47, en Dates d'observation de remboursement anticipé, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 48 trimestres, en Date d'observation finale (le 17/01/2039), l'Indice clôture à un niveau inférieur à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Par exemple, il clôture à 40% de son Niveau de Référence Initial. **L'investisseur reçoit alors 40% du Capital Initial.**
- Dans ce scénario, le TRA net[1] est égal à -8,26% (équivalent à un TRA net[1] de -8,26% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).
- **Remboursement final : 40% du Capital Initial** (Le Capital Initial - 60% lié à la baisse de l'Indice).

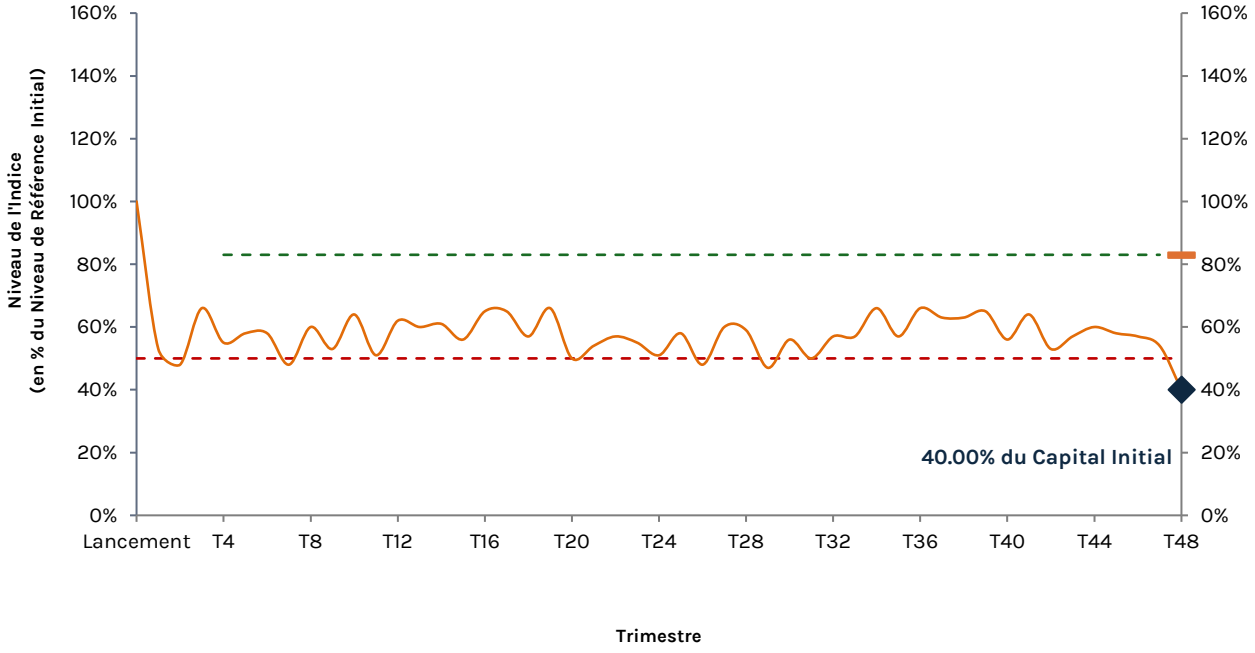

[1]Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**

- Seuil de perte en Capital à l'échéance (50% du Niveau de Référence Initial de l'Indice)
- Barrière de remboursement anticipé du trimestre 4 à 47 (83% du Niveau de Référence Initial)
- Évolution de l'Indice
- Valeur de remboursement du produit
- Barrière de versement des gains à l'échéance (83% du Niveau de Référence Initial de l'Indice)

SCÉNARIO MÉDIAN

Marché modérément baissier à long terme

- Du trimestre 4 à 47, en Dates d'observation de remboursement anticipé, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 48 trimestres, en Date d'observation finale (le 17/01/2039), l'Indice clôture à un niveau inférieur à 83% mais supérieur ou égal à 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Par exemple, il clôture à 66,5% de son Niveau de Référence Initial. **L'investisseur reçoit alors le Capital Initial.**
- Dans ce scénario, le TRA net[1] est égal à -1% (contre un TRA net[1] de -4,3% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).
- **Remboursement final : Le Capital Initial.**

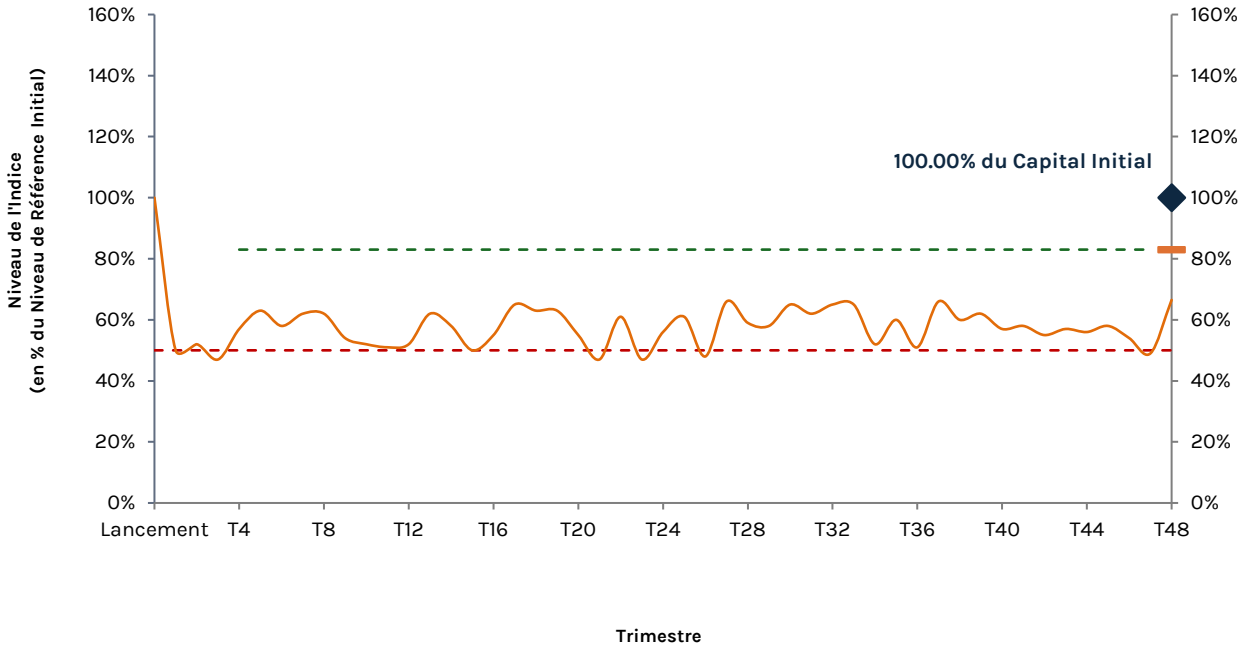

[1]Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. **Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.**

- Seuil de perte en Capital à l'échéance (50% du Niveau de Référence Initial de l'Indice)
- Évolution de l'Indice
- Barrière de remboursement anticipé du trimestre 4 à 47 (83% du Niveau de Référence Initial)
- Valeur de remboursement du produit
- Mécanisme de plafonnement des gains
- Fin de vie du produit

SCÉNARIO FAVORABLE

Marché haussier à court terme

- À l'issue du trimestre 4, en Date d'observation de remboursement anticipé, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 83% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Il clôture par exemple à 130% de son Niveau de Référence Initial.
- **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.** L'investisseur reçoit alors le Capital Initial plus un gain de 3,125% par trimestre écoulé depuis le 15/01/2027, soit 112,5% du Capital Initial (100% + 4 x 3,125%).
- Dans ce scénario, le TRA net[1] est alors égal à 11,06% (contre un TRA net[1] de 27,89% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains).
- **Remboursement anticipé : 112,5% du Capital Initial** (Le Capital Initial + 12,5% du Capital Initial lié au gain perçu au titre des trimestres 1 à 4).

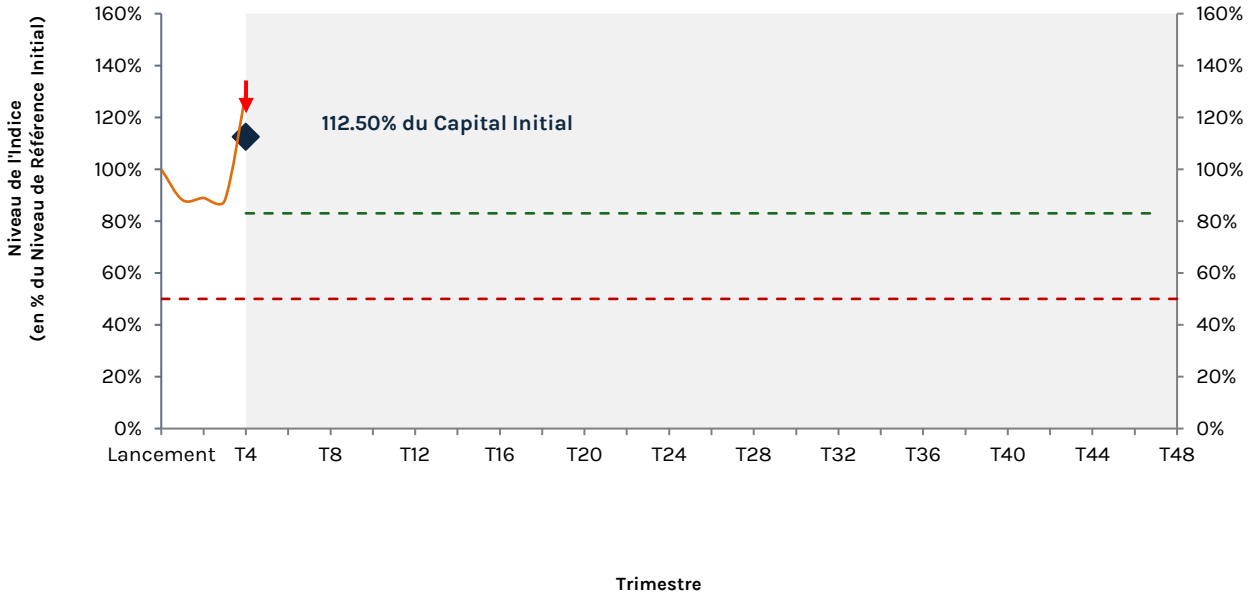

[1]Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

ZOOM SUR L'INDICE[1] MSCI Transatlantic Gold Miners Top 20 Equal Weighed Select 50 Pts DIV EUR Index

L'Indice sélectionne parmi l'ensemble des entreprises au sein de l'Indice parent benchmark MSCI North America IMI et MSCI Europe IMI Index.

Un filtre d'exclusion est alors appliqué :

- Exclusion des entreprises qui n'appartiennent pas au secteur GICS « Or ».

Un filtre de sélection est ensuite appliqué :

- Sélection des 20 plus grandes capitalisations boursières.

Tous les titres sont équipondérés. L'indice rebalance trimestriellement la pondération des titres afin de maintenir l'équipondération.

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en déduisant un dividende synthétique constant (décrément) de 50 points sur une base annuelle.

Si les dividendes bruts distribués par les actions composant l'indice sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera diminuée (respectivement augmentée), par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Si les dividendes distribués sont supérieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera améliorée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice, la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'indice. Ainsi, en cas de marchés baissiers, la baisse de l'indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'indice.

Code Bloomberg de l'Indice : MXTAGM50 Index

Cours de l'Indice : https://www.zonebourse.com/cours/indice/MSCI-TRANSATLANTIC-GOLD-M-206587919/

Pour plus d'informations concernant les indices à décréments, il est également possible de consulter à titre informatif le site : Indices à décrément : spécificités, atouts et inconvénients-AFPDB.

[1]Source : Bloomberg, au 25/09/2026. Informations provenant de sources externes raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE[1]

Évolution simulée de l'Indice MSCI Transatlantic Gold Miners Top 20 Equal Weighed Select 50 Pts DIV EUR Index.

Évolution historique de l'Indice MSCI Transatlantic Gold Miners Top 20 Equal Weighed Select 50 Pts DIV EUR Index.

Source : Bloomberg, du 25/09/2014 au 25/09/2026.
Lancement de l'Indice le 17/03/2026. Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice sont le résultat de simulations historiques.

PERFORMANCES HISTORIQUES ET SIMULÉES[1]

Performance au 25/09/2026	MSCI Transatlantic Gold Miners Top 20 Equal Weighed Select 50 Pts DIV EUR Index
à partir du 02/01/2026	**10,00%**
1 an	**26,17%**
3 ans	**162,61%**
5 ans	**112,98%**

[1]Source : Bloomberg, au 25/09/2026. Informations provenant de sources externes raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Morgan Stanley & Co. International PLC, S&P: A +, Moody's Aa3, Fitch AA. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Code Isin	FRIP00002ZO5
Distribution	Compte-titres & contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation ou de retraite (PERin).
Agent de Calcul	Morgan Stanley & Co International Plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Sous-jacent	L'Indice MSCI Transatlantic Gold Miners Top 20 Equal Weighed Select 50 Pts DIV EUR Index (Code Bloomberg : MXTAGM50 Index)
Taille d'émission	30 000 000 EUR
Dénomination / Minimum de souscription	1 000 EUR / 1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Prix d'émission	100%
Date d'émission	16/10/2026
Date d'observation initiale	15/01/2027
Niveau de Référence Initial	Niveau de clôture officiel du Sous-jacent en Date d'observation initiale
Dates d'observation de remboursement anticipé	17/01/2028, 18/04/2028, 17/07/2028, 16/10/2028, 15/01/2029, 16/04/2029, 16/07/2029, 15/10/2029, 15/01/2030, 15/04/2030, 15/07/2030, 15/10/2030, 15/01/2031, 15/04/2031, 15/07/2031, 15/10/2031, 15/01/2032, 15/04/2032, 15/07/2032, 15/10/2032, 17/01/2033, 19/04/2033, 15/07/2033, 17/10/2033, 16/01/2034, 17/04/2034, 17/07/2034, 16/10/2034, 15/01/2035, 16/04/2035, 16/07/2035, 15/10/2035, 15/01/2036, 15/04/2036, 15/07/2036, 15/10/2036, 15/01/2037, 15/04/2037, 15/07/2037, 15/10/2037, 15/01/2038, 15/04/2038, 15/07/2038, 15/10/2038
Dates de paiement de remboursement anticipé	5 jours ouvrés après chaque Date d'Observation de Remboursement Anticipé
Date d'observation finale	17/01/2039
Date d'échéance	24/01/2039
Marché Secondaire	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1%. Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.
Définition de Jour Ouvré	Signifie un jour qui est à la fois (i) un jour, autre que le samedi et le dimanche, où les banques commerciales sont ouvertes à Paris et fonctionnent, (ii) un Jour de Règlement Target (c'est-à-dire un jour où le système Target fonctionne) et (iii) un jour de bourse.
Listing	Luxembourg Stock Exchange
Règlement/livraison	Euroclear France
Publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg et Sixtelekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Droit applicable	Droit Français
Double Valorisateur	Morgan Stanley & Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley & Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley & Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.
Frais de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente des titres, l'Émetteur ou l'Agent Placeur paiera à tout distributeur des commissions, dans le cadre d'un versement unique ou régulier. Le total des commissions dues au distributeur sera impérativement inférieur à 0,83% par an sur la base de la durée maximale des titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.
Offre au public	France (exemptée de la publication d'un prospectus)

FACTEURS DE RISQUES

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

ASAC-FAPES OR 2026 G s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du 19 juin 2026 et ses suppléments qui sont disponibles sur le site de Morgan Stanley et de Luxembourg Stock Exchange.

Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19/06/2026, permettant ainsi l'offre au public du Titre de créance en France. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé.

Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Le capital n'est pas protégé : le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Risque de marché : La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

Risque de crédit : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Emetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Emetteur dont le montant de remboursement est fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Emetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Emetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une de ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Emetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son Capital investi si l'Emetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Emetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Emetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Emetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par l'Emetteur.

Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en Capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des Actions composant les Sous-jacents, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : Morgan Stanley & Co. International PLC ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujetti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co. International PLC. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'Indice.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Emetteur : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Emetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque lié au taux de change : L'investisseur peut potentiellement supporter un risque de taux de change si le sous-jacent est libellé en euro et qu'il est composé, en partie ou en totalité, d'action(s) libellée(s) dans une (ou des) devise(s) autre que l'euro (EUR). En cas d'évolution défavorable du taux de change entre l'euro (EUR) et cette (ou ces) autre(s) devise(s), si cette (ou ces) autre(s) devise(s) perd(ent) de la valeur face à l'euro (EUR), la performance du sous-jacent libellé en euro en sera pénalisée. Ce risque dépend généralement de facteurs sur lesquels l'Emetteur n'exerce aucun contrôle et qui ne peuvent pas être anticipés, tels que les évènements économiques et politiques ou encore l'offre et la demande de la (ou des) devise(s) concernée(s).

INFORMATIONS IMPORTANTES

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

RESTRICTION DE DISTRIBUTION
OFFRE AU PUBLIC EXEMPTÉE DE PROSPECTUS :

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1 (4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. Ces titres ne peuvent pas être distribués aux investisseurs U.S. et ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres au public exemptées de Prospectus.
Les présentes conditions générales d'émission ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite.

Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :
Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : un montant déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une date choisie par l'Agent de Détermination, à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) pour être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer l'ensemble des paiement de l'Émetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit ou pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Émetteur au Titulaire concernant les Titres.

RESTRICTION DE VENTE
Les présentes conditions générales d'émission ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et règlementations françaises. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et règlementations françaises aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S.Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d' «Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit fait l'objet de Conditions Définitives https://sp.morganstanley.com/EU/Download/FinalTerms/FRIP00002ZO5, se rattachant au Prospectus de base en date du 19-06-2026 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Émetteur mises à jour.

Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Le Prospectus contient une description plus détaillée de la relation limitée entre MSCI et Morgan Stanley et des titres financiers connexes. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

© Copyright 2026 Morgan Stanley. Morgan Stanley & Co. International PLC est approuvée et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority (numéro d'enregistrement : 165935)

ASAC-FAPES est une marque de FAPES Diffusion, entreprise régie par le Code des assurances, n°ORIAS : 07 000 759 - www.orias.fr
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances.
S.A.S. de courtage au capital social de 2 688 393 € - RCS Paris B 421 040 544.